

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

N°2020/164

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CCHF.

Rapporteur : Madame Marie LERMYTTE, Vice-Présidente.

Vu la Loi Grenelle II N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi N°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui désigne la Communauté de Communes des Hauts de Flandre comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, et renforce le rôle de la CCHF en la matière, à travers l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Vu l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement,

Par la délibération n°16-081 du 11 octobre 2016, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a choisi d'engager l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été lancé au début de l'année 2018 grâce à la coopération des acteurs territoriaux et du bureau d'études V2R.

La construction du PCAET s'est déroulée selon les phases suivantes :

Elle est fondée sur un diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement qui ont permis de mettre en avant des enjeux prioritaires et transversaux à privilégier et à intégrer dans l'ensemble des analyses pour s'assurer de leur bonne prise en compte tout au long de la construction du plan.

Ensuite, une stratégie territoriale propre au territoire a été définie selon 3 axes :

- Axe 1 : Des territoires mobilisés et mobilisateurs
- Axe 2 : Des territoires sobres et moins dépendants
- Axe 3 : Des territoires robustes valorisant leurs ressources

La construction du plan d'actions a impliqué largement les acteurs et l'équipe du PCAET et s'est déroulée à travers une série d'ateliers thématiques, découpés selon les thèmes suivants :

- Limitation des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Anticipation des impacts du changement climatique
- Atténuation du changement climatique à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

- Préservation de la qualité de l'air

La stratégie du PCAET aborde un panel de thématiques variées qui apparaissent concrètes dans la vie quotidienne des habitants, des actifs du territoire, et qui touchent de nombreux champs des collectivités. Ainsi, les domaines du logement, de la nature en ville, de la mobilité, de l'alimentation, des déchets ou encore de l'agriculture sont abordés.

Un dispositif de suivi et d'évaluation accompagne les fiches actions qui composent le plan d'actions.

Enfin, une évaluation environnementale stratégique porte sur l'ensemble des actions prévues.

L'ensemble des éléments constitutifs du PCAET a été proposé pour avis au Préfet de Région, au Président de Région et à l'Autorité Environnementale en décembre 2019.

Suite au recueil des différents avis, la CCHF, avec l'assistance de ces partenaires du PCAET, a pris en compte l'ensemble des remarques formulées par la DREAL et la MRAe. La réponse de la CCHF aux diverses remarques a été formulée dans un mémoire de réponses et les modifications ont été apportées aux documents constitutifs du PCAET.

Un dossier complet a donc été soumis à la consultation du public, durant la période du 5 octobre au 5 novembre 2020. Ce dossier était composé des pièces suivantes :

- Les différents documents constitutifs du PCAET après modification, à savoir :
 - Le résumé non technique
 - Le diagnostic – état initial de l'environnement
 - Le rapport stratégique
 - Le plan d'actions
 - L'évaluation environnementale stratégique
- Les avis du Préfet de Région, du Président de Région et de l'Autorité environnementale
- Le mémoire de réponse aux avis.

A l'issue de cette consultation, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre décide, après prise en compte des propositions et remarques formulées par le public qui ont fait l'objet d'un rapport de synthèse et de réponses de la collectivité, d'approuver définitivement son Plan Climat Air Energie Territorial.

Les documents relatifs au PCAET sont accessibles via le lien suivant :

<http://www.cchf.fr/articles/consultation-du-public>

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Développement Territorial et Agriculture réunie le 23 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 1^{er} décembre 2020 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 8 décembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

**Secrétaire de
Séance :**

Paul JANSEN

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 71

Présents : 62

Pouvoirs : 6

Votants : 68

Etaients présents : M. Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; M. Sébastien BEAUCAMP, Mme Brigitte DOUAY ; M. Paul-Loup TRONQUOY, délégués de BERGUES ; M. Jacques BLEJA ; Mme Laetitia DEFEVER, délégués de BIERNE ; Mme Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Mme Marie Noëlle AGEZ ; M. Pierre MARLE, délégués de BOLLEZEELE ; M. Michel DOLLEZ ; Mme Marie LERMYTTE, délégués de BROUCKERQUE ; M. Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Mme Bernadette BROUCKE, M. Michel DECOOL, délégués de CAPPELEBROUCK ; M. Patrick THOOR, délégué de DRINCHAM ; M. Paul JANSEN, délégué d'ERINGHEM ; M. Didier ROUSSEL, Mme Sabine SENICOURT, délégués d'ESQUELBECQ ; Mme Céline BOUCKENOOGHE, M. Stéphane FRANCKE, délégué d'HERZEELE ; M. Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Mme Michèle POULEYN, M. Hervé SAISON, M. Jérôme VERMERSCH, délégués d'HONDSCHOOTE ; M. Patrick LESCORNEZ, M. Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; M. Jean-Luc VANBAELINGHEM, Mme Evelyne WADOUX, délégués de KILLEM ; M. Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; M. Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Mme Françoise CLAEYSSEN, M. Arnaud COOREN, délégués de LOOBERGHE ; Mme Danielle VANMAELE, déléguée de MERCKEGHEM ; Mme Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; M. Régis VERBEKE, délégué de NIEURLET ; Mme Stéphanie PORREYE, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Mme Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; M. Jean-Claude DEKEISTER, Mme Fabienne GODEAU, délégués de QUAEDYPRE ; Mme Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE ; M. Didier FONTAINE, M. Gérard GRONDEL, délégués de SAINT-PIERRE-BROUCK ; M. Alexandre ROMMELAERE, délégué de SOCX ; M. Benjamin DENOYELLE, Mme Maryse DEVROË, délégués de STEENE ; M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVRARD, délégués d'UXEM ; Mme Caroline FELETIN, déléguée de VOLCKERINCKHOVE ; M. Pierre BOUTTEMY, Mme Marie-Agnès SOËTE, délégués de WARHEM ; M. Daniel DESCHODT, Mme Anne ROUSSELLE, délégués de WATTEN ; M. André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; M. Christophe DEGRAND, M. Didier DERAM, M. Frédéric DEVOS, Mme Maryse LEPROVOST, M. Jean-Lin PLANCKE, délégués de WORMHOUT ; M. Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Mme Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; M. Vincent COLAERT, Mme Chantal COMYN, délégués de ZEGERSCAPPEL.

Excusés : Mme Jennifer ACKER-WAGNER, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à M. Paul-Loup TRONQUOY ; Mme Mélanie DETURCK, déléguée d'HONDSCHOOTE, qui a donné pouvoir à M. Hervé SAISON ; Mme Valérie ROBERT, déléguée de HOYMILLE, qui a donné pouvoir à M. Daniel THAMIRY ; M. Kevin VERLINDE, délégué de NIEURLET, qui a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE ; M. Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOËDE, qui a donné pouvoir à Mme Chantal MOFFELEIN ; Mme Marie-Noëlle MACREL, déléguée de SAINT-MOMELIN ; Mme Florence DEHONDT, déléguée de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à M. Frédéric DEVOS.

Absents : M. Stéphane COLAERT, délégué de CROCHTE ; M. Christophe VANLERBERGHE, délégué de PITGAM.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

D'AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT, OU SON REPRESENTANT :

- A ADOPTER LE RAPPORT CI-DESSUS ENONCE ;
- A APPROUVER LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE ;
- A DEPOSER CE PLAN SUR LA PLATEFORME DE L'ADEME ET LE METTRE AINSI A DISPOSITION DU PUBLIC ;
- A METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PCAET AVEC LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE ;
- A SUIVRE ET EVALUER LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE ;
- A AUTORISER LE PRESIDENT OU SON REPRESENTANT A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AU PCAET.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

18 DEC. 2020

Transmise à la Sous-préfecture le
Publiée le **18 DEC. 2020**

Délibération rendue exécutoire le **18 DEC. 2020**

Signé par : **Andre FIGOUREUX**
Date : 17/12/2020
Qualité : **President**

Signé par : **Andre FIGOUREUX**
Date : 20/12/2020
Qualité : **President**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.